



# Dispositif #Action

## Accès rapide :

- [Quels sont les objectifs du dispositif ?](#)
- [Quels sont les bénéficiaires ?](#)
- [Qui prend en charge le coût pédagogique de la formation ?](#)
- [Qui prend en charge la rémunération du stagiaire ?](#)
- [Quelles sont les modalités d'accès ?](#)

## PRESENTATION

### Quels sont les objectifs du dispositif ?

Ce dispositif permet, par une immersion dans une structure de formation et au sein d'un groupe de stagiaires en cours de formation qualifiante, de :

- Découvrir une filière, un environnement professionnel ;
- Tester un métier ;
- Découvrir l'environnement de la formation qualifiante ;
- Echanger avec les pairs ;

- Identifier ou vérifier les aptitudes et prérequis (général, technique, savoir-être) nécessaires à la mise en œuvre du projet professionnel.

## **Comment ?**

Ce dispositif permet à tous normands en recherche d'emploi et en démarche de construction de projet professionnel de bénéficier d'une immersion dans une structure de formation, au sein d'un groupe en formation.

La durée des parcours proposés varie de 3 à 5 jours selon la structure de formation dans laquelle se déroule l'immersion et selon le métier choisi.

#Action permet soit de découvrir un métier, soit de découvrir une filière si la modalité est proposée.

## **BENEFICIAIRES**

Le dispositif « #Action » s'adresse aux Normands :

- En recherche d'emploi, sans inscription obligatoire à Pôle emploi ;

ET

- Sans emploi ou occupant un emploi à temps partiel ;
- Aux stagiaires #Avenir

Le public visé devra être :

- En démarche de construction d'un projet professionnel et/ou de reconversion professionnelle ;
- Accompagné dans la construction de leur projet par un Conseiller en Evolution Professionnelle (CEP), un Conseiller en Insertion Professionnelle (CIP) ou par un opérateur du dispositif #Avenir.

# PRISE EN CHARGE

## Coûts pédagogiques

Les coûts pédagogiques sont pris en charge par la Région Normandie.

## Rémunération du stagiaire

Afin de protéger les stagiaires en cas de maladie, maternité, paternité, accident de travail ou de trajet, la Région assure une protection sociale durant toute la durée de la formation.

Cette action n'est pas agréée à [rémunération par la Région Normandie](#). Pour autant, si cette action est mobilisée dans le cadre du dispositif #Avenir, la rémunération est maintenue pendant l'action #Action.

## MODALITÉS D'ACCÈS

**Je suis demandeur d'emploi ou stagiaire #Avenir**

Vous pouvez accéder au dispositif #Action par l'intermédiaire de votre conseiller (Pôle Emploi, Mission Locale, Cap Emploi, PLIE...) ou via votre référent #Avenir

**Je suis CEP, CIP ou référent #Avenir**

Vous pouvez positionner un candidat via formulaire de candidature suivant :

<https://parcours-metier.normandie.fr/action/5r4opd38mm>

## **Comment trouver un organisme qui propose**

### **#Action ?**

Sur le site internet [Trouvermaformation.fr](http://Trouvermaformation.fr) retrouvez la liste des organismes proposant #Action